



Mairie de VALHUON
Rue de la Mairie
62550 VALHUON
Téléphone : 03 21 03 31 13
Fax : 03 21 47 91 88
Mail : commune-valhuon@orange.fr

TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOS ET COUVERT DE L'ÉGLISE SAINT-OMER

R.C

Règlement de consultation



Date et heure limites de réception des offres : VENDREDI 13 JANVIER 2017 A 12H00

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| <u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u> | 3 |
| 1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS | 3 |
| 1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE | 3 |
| <u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u> | 4 |
| 2.1 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION | 4 |
| 2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES | 4 |
| 2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES | 4 |
| 2.4 - MODE DE REGLEMENT | 4 |
| 2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION | 4 |
| <u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u> | 5 |
| <u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u> | 5 |
| <u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u> | 6 |
| 5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE | 6 |
| <u>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u> | 7 |
| <u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u> | 9 |
| <u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u> | 10 |

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne : TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOS ET COUVERT DE L'EGLISE SAINT-OMER

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il est prévu une décomposition en 2 tranches :

- Tranche Ferme
- Tranche Conditionnelle

Il est prévu une décomposition en 3 lots :

- Lot 1 Maçonnerie – Pierre de Taille
- Lot 2 Charpente – Traitement
- Lot 3 Couverture

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

NOTA : En cas de groupement, il est vivement recommandé de remettre en sus des pièces réclamées au titre de l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants(s) (ou DC1) afin de préciser la nature et la composition du groupement.

Les candidats devront justifier des qualifications professionnelles suivantes :

LOT 1 : qualification 2194 ou références similaires

LOT 2 : qualification 2393 ou références similaires

LOT 3 : qualification 3194 ou références similaires

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

| Classification principale | Classification complémentaire |
|--|-------------------------------|
| CPV 45262512-3 Maçonnerie de pierres de taille | |
| CPV 45261100-5 Travaux de Charpente | |
| CPV 45261212-3 Travaux de couverture en ardoises | |

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Durée - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants à 6 mois + 1 mois de préparation de chantier en Tranche Ferme et 6 mois + 1 mois de préparation de chantier en Tranche Conditionnelle.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées, les concurrents sont tenus de présenter une offre apportant une réponse conforme aux documents de consultation. A défaut, leur offre sera jugée irrégulière.

N'est pas considérée comme une variante, mais comme une offre de base, une offre qui n'est pas strictement conforme aux normes requises, dans les spécifications techniques exigées par l'acheteur, mais dont le candidat prouve qu'elle respecte les spécifications techniques par sa conformité à une norme équivalente.

2.2.2 - Prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par virement administratif.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur Le Maire
Mairie de VALHUON
Rue de la Mairie
62550 VALHUON
Téléphone : 03 21 03 31 13
Fax : 03 21 47 91 88
E-mail : commune-valhuon@orange.fr

Maître d'œuvre :

Agence NATHALIE T'KINT
50 rue Princesse
59000 Lille
T : 03.28.36.24.08 - F 03.28.36.24.07
Adresse du courrier électronique : contact@agence-nathalie-tkint.com

Coordinateur SPS :

EI FARDOUX BRUNO
5 Rue de Vaudringhem
62380 WISMES
Tél portable : 06 71 69 68 96
Email : bf.csc@bfardoux.com

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de consultation (R.C.),
- L'acte d'engagement (A.E.),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Le certificat de visite
- Les pièces graphiques
- Les diagnostics amiante et plomb avant travaux
- Le PGC

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat en effectuant la demande par mail à la mairie.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Renseignements relatifs à la candidature

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignements relatifs à l'offre

IMPORTANT : Chacun des documents demandés ci-dessous ainsi que tous les renseignements qu'ils requièrent sont indispensables à l'analyse des offres. En leur absence, l'offre ne pourra être valablement examinée.

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat, daté et signé
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) à accepter sans aucune modification, daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés à accepter sans aucune modification, daté et signé
- La décomposition du prix global (D.P.G.F) daté et signé
- Un mémoire technique justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra les points détaillés repris dans l'article 6.
- L'attestation de visite dûment remplies et signée

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|--|--------------------|
| 1. Note technique et méthodologique d'intervention | 60 % |
| 2. Prix de la prestation | 40 % |

Valeur technique (60 %) - 60 Points

Afin de permettre d'apprécier la valeur technique de l'offre, l'entreprise remettra avec son offre un mémoire technique reprenant les éléments ci-après :

Mémoire technique pour le lot n° 1 : Maçonnerie / Pierre de Taille

1. Les moyens matériels, techniques et humains dont dispose l'entreprise et ses éventuels sous-traitants pour réaliser les prestations de restauration + CV des intervenants (11 points)
2. Les moyens de protection et de sécurité mis en place sur le chantier (3 points)
3. La description des installations de chantier avec méthodologie de mise en œuvre de l'échafaudage (10 points)
4. Les durées des tâches (délais d'approvisionnement, de fabrication et de mise en œuvre) exprimés sur la base d'un planning graphique déroulant les principales phases de travaux (6 points)
5. Méthodologie détaillée des travaux de restauration des parements de la tour et de ses sculptures ; des corniches et des rampants des bras du transept (12 points)
6. Cohérence des calepins et des détails quantitatifs (12 points)
7. Les fiches techniques des matériaux mis en œuvre (6 points)

Mémoire technique pour le lot 2 : Charpente / Traitement

1. Les moyens matériels, techniques et humains dont dispose l'entreprise et ses éventuels sous-traitants pour réaliser l'ouvrage + CV des intervenants (10 points)
2. Les moyens de protection et de sécurité mis en place sur le chantier (3 points)
3. Les durées des tâches (délais d'approvisionnement, de fabrication et de mise en œuvre) exprimés sur la base d'un planning graphique déroulant les principales phases de travaux (8 points)
4. La description des méthodes d'intervention pour les travaux de traitement des charpentes (6 points)
5. La description des méthodes d'intervention pour les travaux de restauration des charpentes ainsi que le détail de restauration des portiques de la charpente de la nef et des collatéraux (17 points)
6. La description de la méthodologie de mise en œuvre du parapluie en tenant compte des travaux de la tranche ferme du lot maçonnerie (10 points)
7. Les fiches techniques des matériaux mis en œuvre (6 points)

Mémoire technique pour le lot 3 : Couverture

1. Les moyens matériels, techniques et humains dont dispose l'entreprise et ses éventuels sous-traitants pour réaliser l'ouvrage + CV des intervenants (15 points)
2. Les moyens de protection et de sécurité mis en place sur le chantier (3 points)
3. Les durées des tâches (délais d'approvisionnement, de fabrication et de mise en œuvre) exprimés sur la base d'un planning graphique déroulant les principales phases de travaux (6 points)
4. La méthodologie de mise en œuvre des couvertures neuves en ardoises (6 points)
5. Le détail des points singuliers, pose aux clous cranté cuivre, gouttières havraises, faîtage en terre cuite, arêtiers fermés... (24 points)
6. Les fiches techniques des matériaux mis en œuvre (6 points)

Prix (40 %) - 40 points : les offres seront classées par ordre croissant. L'opérateur économique ayant remis l'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale de 40. La note attribuée à chacun des autres opérateurs économiques sera égale à :

NOTE = $\frac{25 \times \text{offre moins disante}}{\text{offre de l'opérateur économique}}$

$\frac{15 \times \text{cohérence du DPGF : quantité par rapport aux demandes du dossier}}{\text{Adéquation quantité / prix unitaires}}$

La note globale sera établie sur la base de la somme des notes de chaque critère. Le candidat dont la note sera la plus élevée sera considéré comme étant celui ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, les montants ne seront pas corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que le pouvoir adjudicateur à la possibilité de recourir à la négociation en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées étant précisé qu'est :

- inappropriée, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre ;
- irrégulière, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation ;
- inacceptable, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les candidats transmettent leur offre en un exemplaire original et une version informatique sur CD-ROM sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOS ET COUVERT DE L'EGLISE SAINT-OMER

LOT N°.....

PLI A NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de VALHUON

Rue de la Mairie

62550 VALHUON

Téléphone : 03 21 03 31 13

Fax : 03 21 47 91 88

Mail : commune-valhuon@orange.fr

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

La remise papier est très fortement préconisée mais conformément l'article 1 de l'arrêté du 28 août 2006 et articles 39, 40, 41 et 42 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique accepte la transmission des candidatures et des offres par voie électronique.

Les candidatures et les offres pourront être communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : commune-valhuon@orange.fr

Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les documents requis devront exclusivement correspondre à l'un des formats suivants :

DOC: Microsoft Office

XLSX: Microsoft Office

PDF: Acrobat Reader 5.0

DWG: AutoCAD 2010

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau 2 conformément au décret 2001-272 du 30 mars 2001. Les documents transmis par voie électronique devront être signés électroniquement conformément à l'article 5 de l'arrêté du 28 août 2006 et aux articles 39, 40, 41 et 42 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements administratifs ou techniques qui leur sont nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent faire parvenir au plus tard 10 jours francs avant la date limite de remise des offres, une demande écrite (courrier, courriel ou fax) aux adresses suivantes :

Adresse auprès de laquelle les renseignements administratifs peuvent être obtenus :

Mairie de VALHUON

Rue de la Mairie

62550 VALHUON

Téléphone : 03 21 03 31 13

Fax : 03 21 47 91 88

Mail : commune-valhuon@orange.fr

Adresse auprès de laquelle les renseignements techniques peuvent être obtenus :

Correspondant : Agence Nathalie T'KINT,

50 Rue Princesse, 59000 Lille

Tel : 03.28.36.24.08 - Fax : 03.28.36.24.07

Adresse mail : contact@agence-nathalie-tkint.com

Pour les visites les candidats prendront rendez vous au préalable (au moins 2 jours ouvrables avant la visite) auprès de la Mairie de Valhuon 03 21 03 31 13 ou par mail commune-valhuon@orange.fr